

le 20 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DDEES 1190** Subvention (8 000 euros) et convention avec l'association AFRIKEVENTS pour l'organisation du salon Labo Ethnik.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association AFRIKEVENTS pour l'organisation du salon Labo Ethnik, et la signature d'une convention avec ladite association ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association AFRIKEVENTS, dont le siège social est situé 34, rue Carnot - 93100 Montreuil (n° Simpa : 21070 ; n° de dossier : 2014\_01279).

Article 2 : Une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association AFRIKEVENTS.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la Rubrique 90-3, Chapitre 65, Article 6574 (VF 55003), du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.